



SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Suite

A PROPOS DE SES STIGMATES

Il y a bien longtemps que je ne vous ai point parlé de N. S. P. S. François, chers Tertiaires canadiens ; je me hâte, pouvant le faire, de reprendre mon récit. Nous en étions restés, si je ne me trompe, aux Stigmates du Saint. Avant de vous rapporter ses dernières années, il me semble utile de prouver que notre Père reçut, lors de cette merveille de sa vie, des clous aux pieds et aux mains. Nous n'en doutons pas, direz-vous ? Soit, mais d'autres pourront en douter et mettre le doute dans votre esprit, comme cela vient d'arriver en France. Il y a quelques mois, un professeur d'histoire ecclésiastique, un éminent religieux, s'il vous plaît, fit paraître, dans un grand journal catholique de Paris, un article à ce sujet qui méritait une réponse. Sur le désir de notre T. R. P. Provincial, je la fis ; en voici les principaux passages.

“ Sur le témoignage de saint Bonaventure et des autres hagiographes de l'Homme Séraphique, on avait cru, jusqu'ici, que ce dernier, depuis le prodige de la stigmatisation, avait porté des clous dans ses pieds et dans ses mains. Appuyé, au contraire, sur un texte d'Elie, qu'il interprète à sa façon, l'auteur de l'article mentionné met en doute l'existence de ces clous. Selon lui, 1. les témoignages sont *contradictaires* sur la nature de la stigmatisation ; 2. , or, l'autorité de frère Elie est “ la principale ” ; conséquemment, il faut l'accepter dans le sens qu'y voit notre honorable contradicteur et rejeter celle de saint Bonaventure et consorts ; 3. dès lors, “ la forme des stigmates n'implique pas autre chose, chez saint François, qu'une tuméfaction ou une plaie superficielle de la main et du pied ”, et, par suite, “ on ne peut affirmer, de ce chef, que le cas de saint François soit hors de pair dans l'histoire de la stigmatisation. ” — Jusqu'à présent on n'avait pas remarqué tout cela ; la raison en est “ qu'il n'existe probablement pas d'étude critique un peu serrée sur ce point. ”